

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 24 OCTOBRE 2024**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 4

Absents : 2

Date de convocation : **18 octobre 2024**

Date d'affichage : **18 octobre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Michel - PASCAL René

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à GRANGE Michel) - RETORNAZ André (donne procuration à GRANGE Guy) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à MARTIN Jean-Marie) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Étaient absents : RIVAS Natacha - CLEMENT-GUY Laurence

Madame Stéphanie FEUTRIER est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 24-10-114

Objet : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous présente les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 213-1 du Code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain :

- Vente d'un local d'activité de 48 m² dans une résidence située Chef-lieu (Eden-Val), sur un terrain cadastré D 1963 d'une superficie de 1489 m².
- Vente d'un chalet de 92.76 m² situé rue de la Soupière sur la parcelle cadastrée J 831 d'une superficie de 473 m² (parcelle en cours de division surface totale 970 m²).
- Vente d'un appartement de 63.10 m² + une place de stationnement + un garage et un casier à ski dans une résidence située 709 route du Télégraphe (Les Terrasses des Choseaux), sur un terrain cadastré C 3771, C 3773, C 3775, C 3777 et C 3783, d'une superficie totale de 2 784 m².
- Vente d'une maison de 144 m² composée de 3 appartements, située à la Ruaz sur un terrain cadastré K 694, K1950 et K 1952 d'une superficie de 861 m².
- Vente d'un hôtel de 2 059.46 m² situé lieu-dit Derrière le Grand Hôtel, sur les parcelles cadastrées D 1005, D1782, D 1783, D1924, D 1926, D 1928, D1930, D 1932, D 1934, D 1935, D1937, D 2160, D 2161, D2164, D 2166, D 2168 et D 2170 d'une surface de 2575 m².

➤ Vente d'un terrain à bâtir de 739 m² situé lieu-dit le Pessail aux Chozeaux Verneys, cadastré J1520.

Je vous propose de ne pas faire valoir le droit de préemption de la Commune sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 octobre 2024, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 octobre 2024,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 25/10/2024

Publication : 25/10/2024

Valloire, le 25/10/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

